

Règlement 2010

Trophée de Luge du Valais



1. Le Trophée de Luge du Valais est une course par étapes.

2. Le Trophée de Luge du Valais est ouvert à toute personne, licenciée ou non.

3. Inscriptions

3.1 Il est possible de s'inscrire pour toutes les étapes, jusqu'à 15 jours avant la première course, au moyen du formulaire de contact sur le site internet www.letrophee.net et en versant le montant correspondant selon la confirmation d'inscription. Le coureur qui s'inscrit pour toutes les étapes recevra une carte à présenter à chaque épreuve. Aucun remboursement ne sera effectué pour une non-participation aux courses, sauf sur présentation d'un certificat médical.

3.2 Les inscriptions sont aussi possibles sur place à chaque étape.

3.3 Les dossards doivent être rendus à l'arrivée de chaque étape ou en cas d'abandon, sous peine d'amende ou de disqualification.

4. Catégories

Compétition – patins métal hommes ; Compétition – patins métal femmes ; Compétition – patins libres hommes ; Compétition – patins libres femmes ; Dames (17 ans et +) ; Hommes (17 ans et +) ; Juniors (11 à 16 ans) ; Piccolos (7 à 10 ans) ; Duo (2 pers. sur la même luge) ; Famille-Groupe (dès 3 luges) ; Objets glissants et non identifiés (OGNI) ; Luges à foin.

Seule l'année de naissance fait foi pour le choix de la catégorie.

5. Manches et chronométrage

5.1 Le Trophée du Valais 2010 se court en 4 manches : Anzère, Chandolin, La Tzoumaz, Torgon.

5.2 La première heure est réservée à la catégorie compétition

5.3 Lors de chaque manche, une seule descente par catégorie compte pour le classement chronométré.

5.4 Seules deux (2) descentes par personne sont autorisées sur les étapes du Trophée de Luge du Valais. Toute descente supplémentaire durant la course entraînera une disqualification du concurrent sur tous les temps de la journée.

5.5 Le concurrent s'inscrivant dans une catégorie Compétition ne peut pas participer à une seconde descente dans une catégorie populaire.

5.6 Les classements et les résultats sont effectués par un service de chronométrage professionnel. Ils ne sont pas contestables.

5.7 Lors des manches, si un participant est gêné par un élément extérieur (skieur, randonneur, animal, élément naturel, etc), il doit le signaler dès son arrivée en bas de la piste. L'organisation est seule à décider si le participant peut recourir sa manche ou non.

6. Assurances

6.1 Chaque participant au Trophée de Luge du Valais doit être assuré personnellement en cas d'accident.

6.2 Le Comité d'organisation de chaque étape ainsi que le comité du Trophée de Luge du Valais déclinent toute responsabilité en cas d'accident de tout genre survenant aux coureurs ou à des tiers. L'inscription ne fait pas office d'assurance. Chaque participant doit être assuré individuellement.

7. Le port du casque est obligatoire (location possible sur place, ainsi que la luge).

8. Luges

8.1 Les participants peuvent courir le Trophée de Luge du Valais avec différentes sortes de luges: Davoser, bob en plastique, Bobby-sledge, Luge à Foin, Velogemmel, luge de sport etc. en fonction des catégories dans lesquelles ils s'inscrivent.

8.2 A l'exception des catégories Compétition – patins libres (où les concurrents ont la possibilité d'utiliser leurs luges de sport ou supersport avec les patins de leur choix), OGNI et Luge à foin, toutes les luges doivent être munies de patins en acier.

8.3 L'athlète ne peut pas être lié à la luge par un point fixe pour des raisons de sécurité, à l'exception de l'attache de sécurité (l'usage de crampons est permis).

8.4 Il est obligatoire de se conformer aux directives des organisateurs, sous peine de disqualification.

9. Remise des prix lors des étapes

9.1 Chaque participant reçoit un prix-souvenir par course. Les 3 premiers de chaque catégorie reçoivent un prix en nature par station.

9.2 Le comité de chaque étape est seul responsable de l'établissement de sa planche de prix.

10. Trophée Athleticum et tirage au sort

10.1 Les participants marquent des points pour le Trophée Athleticum à chaque manche ; les points sont attribués selon les temps de chaque catégorie comme suit : 1er= 200 pts ; 2ème= 190 pts ; 3ème= 180 pts ; 4ème= 175 pts ; 5ème= 174 pts, et ainsi de suite jusqu'au 177ème= 2 pts ; 178ème= 1 pt, 179ème= 1 pt, etc... En cas d'égalité de points à l'addition finale, les temps « scratch » de la dernière course sont déterminants.

10.2 Le vainqueur du Trophée Athleticum sera celui qui totalise le maximum de points à l'issue des 4 manches (avec minimum 3 participations). Le Trophée est confié au gagnant qui le rendra le 30 septembre à l'organisateur. Le nom du gagnant est gravé sur le Trophée, lequel est remis en jeu l'année suivante.

10.3 Une série de prix (week-ends de luge, articles de sport, etc..) sera attribuée par tirage au sort des participants (personnes ayant pris part à minimum 3 courses sur 4 ou 2 courses sur 3 au cas où une course devrait être annulée)

10.4 Le tirage au sort a lieu lors de la finale.

11. Détérioration, perte ou vol

Le comité du Trophée de Luge du Valais décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol de matériel et/ou luge d'un concurrent dans toutes les circonstances de la course.

12. Refus d'inscription

Le comité du Trophée de Luge du Valais se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent.

13. Dopage

Par le fait de s'inscrire et de participer à cette compétition, les sportives et sportifs se soumettent aux dispositions antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent la compétence exclusive de sa "Chambre disciplinaire pour les cas de dopage" et celle du Tribunal arbitral du sport (Lausanne), à l'exclusion de tout autre tribunal ordinaire. Ils devront en outre en assumer les conséquences (suspension et/ou dénonciation).

14. Modification de règlement

Le Comité du Trophée de Luge du Valais se réserve le droit de modifier, en tout temps, le présent règlement, dans l'intérêt des coureurs et de leur sécurité et ce, sans préavis.